

Mila : Nicole Belloubet, ministre de la Justice, se prendrait-elle pour une Torquemada des temps modernes ?

Par L'UFAL - UNION DES FAMILLES LAÏQUES 29 janvier 2020

En déclarant mercredi 29 janvier sur Europe 1 que « *l'insulte à la religion, c'est évidemment une atteinte à la liberté de conscience, c'est grave* », la ministre de la Justice Nicole Belloubet se prendrait-elle pour une inquisitrice des temps modernes ?

En France, il est possible d'outrager une religion, ses figures et ses symboles, il est en revanche interdit d'insulter les adeptes d'une religion, la ministre de la Justice ne peut ignorer la nuance sans méconnaître profondément le Droit français.

Pire, en mettant sur le même plan les menaces de mort que subit Mila et ce qui semble s'apparenter à un délit de blasphème, c'est bien elle qui porte atteinte à la liberté de conscience en cherchant à la limiter arbitrairement.

Ainsi, ce ne sont pas les laïques qu'elle insulte, c'est la République laïque qu'elle trahit, au lieu de la servir dans l'intérêt général en faisant respecter ses lois, en l'occurrence celle du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, qui a aboli le délit d'atteinte à la morale religieuse, et celle du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, qui dispose que La République assure la liberté de conscience.

L'UFAL demande au Premier Ministre d'apporter sans délai un correctif solennel à ses déclarations et de présenter des excuses à tous les citoyens, *sans distinction de sexe, d'origine ou de religion*.